

# FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

## Épuisés, méprisés et déterminés

### SOMMAIRE

- ✚ Édito
- ✚ Carrière des IA-IPR : courrier et audience avec le ministre
- ✚ Enquête arts plastiques : courrier à la cheffe de l'IGESR
- ✚ Admissions au concours IA-IPR
- ✚ Dossier : continuité pédagogique et numérique
- ✚ E3C : une révolution indicible
- ✚ Rencontre avec le conseil d'évaluation pour l'école
- ✚ Parcours de carrière : lignes directrices
- ✚ Délégués académiques
- ✚ Bulletin d'adhésion

**20 juillet : affectation des lauréats du concours IA-IPR**

**27 août : CAPN de titularisation des stagiaires**

Directeur de la publication  
Alain Marie

Rédacteurs en chef  
Christian Champendal  
Mohammed Darmame  
Danielle Kunemann  
Marie Musset

Impression : Centr'Imprim  
Rue Denis Papin – ZI La Molière  
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Mail : [snia-ipr@unsa-education.org](mailto:snia-ipr@unsa-education.org)

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »

# VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour L'ASL, la prévention est la première des protections

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



Autonome de Solidarité



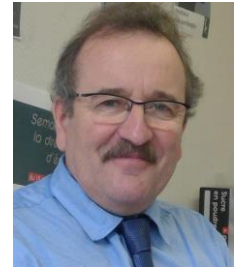
@Les\_Autonomes



## Édito

**« Restaurer cette valeur cardinale qui soude la société comme valeurs humaines : la confiance. » Jean Castex, Assemblée nationale - 15 juillet 2020**

Le 15 juillet, dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée Nationale, le premier ministre a cité la restauration de la confiance entre l'État et les corps intermédiaires parmi les objectifs de son gouvernement. S'il veut porter cette ambition, il lui faudra, au-delà d'une stratégie de communication bien huilée, rompre radicalement avec la politique du gouvernement d'Édouard Philippe.



Le dialogue social sort en lambeaux de cette première partie de quinquennat. En tant qu'organisation syndicale, nous avons perçu les ressorts d'une volonté politique d'affaiblir le syndicalisme et de placer les agents, seuls face aux décisions de l'administration, aujourd'hui pour la mobilité, demain pour les promotions.

Après dix-huit mois d'un dialogue pourtant constructif avec la DGRH et les OS d'inspecteurs, les engagements pris par le ministre pour revaloriser les IA-IPR et reconnaître leur engagement sans faille ont été balayés. Quel prix accorder à la confiance alors que le ministre, reconduit dans ses fonctions, l'a érigée comme étendard ?

Le manque de reconnaissance pour le corps des IA-IPR est un coup très dur porté à son attractivité qui ne cesse de se dégrader. (Cf. page 6 l'analyse des résultats à la session 2020 du concours IA-IPR).

Dans sa déclaration de politique générale le nouveau premier ministre a érigé l'école comme premier rempart de la République. Sur ce point nous sommes en parfait accord. Accord sur la fierté d'appartenir comme cadres à cette institution qui a tenu bon pendant la crise sanitaire et qui a trouvé les ressorts pour permettre au plus grand nombre d'élèves de rester en prise avec les apprentissages.

Toutefois pour porter l'ambition d'un système éducatif plus efficace, il faudra que le ministre entende enfin nos alertes répétées d'un personnel épuisé, malmené, en prise avec une pression constante.

Après cette année si particulièrement éprouvante, les personnels de L'Éducation nationale ont besoin d'aborder l'année scolaire 2020-2021 dans un climat serein. Il convient de faire confiance aux enseignants, aux chefs d'établissement et aux inspecteurs pour prendre en charge les élèves dont nombre d'entre eux auront subi des ruptures dans leurs apprentissages.

La charge de travail des inspecteurs déjà singulièrement écrasante a atteint un seuil réellement critique que nous avons régulièrement constaté puis dénoncé. Plus que de vigilance c'est d'urgence qu'il s'agit. Les collègues sont épuisés, les signes de dégradation de la santé et du moral sont nombreux. La nouvelle circulaire de mission, appelée à toiletter celle de décembre 2015, doit les prioriser afin de mettre fin au « millefeuille infernal ». De nouvelles missions sans cesse s'ajoutent à celles déjà trop nombreuses et toujours plus prioritaires : évaluation des établissements, contrôle du privé hors contrat, reliquat des rendez-vous de carrières reportés, accompagnement de l'enseignement à distance.

Il n'est pas possible de travailler toujours plus sans recevoir en retour le moindre signe de reconnaissance. Lors de l'audience du 16 juillet, nous avons dit au ministre notre détermination pour demander le respect des engagements. Une nouvelle rencontre est actée pour début septembre au cours de laquelle des propositions nous seront faites.

Le SNIA-IPR sait pouvoir compter sur ses adhérents et sur le réseau des délégués académiques pour poursuivre avec opiniâtreté à la rentrée l'action syndicale auprès des recteurs et du ministre.

En l'attente, nous vous souhaitons des vacances agréables et reposantes.

Alain Marie, Secrétaire général

**Charge de travail des IA-IPR : le SNIA-IPR écrit au ministre**

Ivry-sur-Seine, le 29 juin 2020

Le Secrétaire général

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Objet : charge de travail des IA-IPR

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Durant toute la crise sanitaire, les IA-IPR se sont pleinement engagés auprès des établissements et des enseignants pour mettre en œuvre la continuité pédagogique. Ils sont actuellement fortement mobilisés par la session 2020 des examens ; leur rôle sera prépondérant pour permettre à cette session de se dérouler dans de bonnes conditions. Ils réalisent ces travaux de jury dans des délais très contraints, en collaboration avec les chefs d'établissement et les services des DEC, dans un système sous forte pression, en limite de rupture.

Particulièrement mobilisés cette année scolaire par la mise en œuvre de la réforme des lycées puis par la crise sanitaire, notre organisation syndicale vous alerte sur la fatigue inquiétante des IA-IPR ; nombre d'entre eux sont au bord de l'épuisement.

Ce constat nous amène à vous demander de veiller à ce que les directions du ministère et les services de l'IGESR ne surchargent pas les collègues par des enquêtes chronophages souvent diligentées dans l'urgence.

Une attention particulière doit être apportée à la charge de travail supplémentaire subie au cours de cette année scolaire pour reconnaître l'engagement des collègues notamment par le biais de la modulation de l'indemnité de charges administratives. Nous vous demandons de relayer notre demande auprès des recteurs.

La prochaine rentrée nécessitera un accompagnement de grande proximité des équipes pédagogiques : le suivi individuel et collectif des élèves devra fortement s'adapter pour répondre à l'augmentation des ruptures dans les apprentissages.

La charge de travail des IA-IPR sera encore alourdie avec le report de dossiers importants en attente : RDV de carrière, évaluation des professeurs fonctionnaires stagiaires, recrutement et accompagnement des professeurs contractuels, évaluation des établissements, contrôle des établissements hors-contrat.

En conséquence, le SNIA-IPR UNSA demande que les missions des IA-IPR soient strictement consacrées aux activités « cœur de métier » et que les évaluations des établissements soient limitées à 5 %, jauge initialement prévue au cours de cette année scolaire.

Pour que l'accueil et la prise en charge des élèves soit efficace et bienveillante, l'année scolaire 2020-2021 devra être sereine et apaisée. Il est indispensable que le lycée sorte des tensions de cette année scolaire, générées par le dispositif des E3C à simplifier, comme proposé au comité de suivi dès février dernier.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'expression de notre haute considération.

Alain Marie - Secrétaire général

**Parcours de carrière des IA-IPR : les engagements du ministre doivent être tenus****Compte rendu de la rencontre avec le ministre du jeudi 16 juillet**

Pour cette audience d'une heure étaient présents : Jean-Michel BLANQUER, ministre, Isabelle BOURHIS, conseillère sociale, Vincent SOETEMONT, DGRH. Pour le Snia-Ipr : Alain MARIE, Marie MUSSET, Christian CHAMPENDAL.

Le Ministre introduit la réunion sur les valeurs du service public, sa fierté de poursuivre sa mission à l'Éducation nationale, l'engagement de tous les agents, dont les corps d'inspection, particulièrement en cette année difficile, pendant et depuis le confinement.

Nous précisons au Ministre que cette rencontre se déroule dans le contexte d'un fort mécontentement des IA-IPR et du SNIA-IPR et d'un épuisement des personnels d'encadrement.

Nous répondons que notre engagement sans faille dans tous les jurys d'examens, de concours, notre action constante, patiente et concrète auprès des équipes ne reçoivent aucune marque de reconnaissance.

À notre grande surprise nous avons découvert que les projets de décrets présentés au CTM le 8 juillet ne contenaient aucune des mesures de revalorisation des IA-IPR, portées par la DGRH suite aux discussions tenues lors des GT de l'agenda social réunis depuis la rentrée 2018. Notre mécontentement est d'autant plus fort que nous n'avons pas été alertés par la DGRH que la négociation avec le guichet unique sur les projets de textes présentés au CTM posait problème.

Lors du Conseil national extraordinaire que nous avons réuni le 6 juillet, les délégués académiques ont été unanimes pour relayer l'indignation des collègues qu'ils vont porter auprès des recteurs lors de demandes d'audiences.

Nous demandons le maintien des engagements contenus dans le projet initial et confirmés à plusieurs reprises par le Ministre devant le Sénat et dans [sa réponse du 17 mars 2020 au référé de la Cour des Comptes S2019-3200 daté du 10 janvier 2020 \(recommandation n° 4\)](#). Nous rappelons que les mesures ont pour objectifs de valoriser le parcours de carrière des IA-IPR pour renforcer l'attractivité du corps mise à mal par l'accès à la classe exceptionnelle du corps vivier des professeurs agrégés. Elles concernent le décontingentement de l'échelon terminal de la HC au Bbis et l'élargissement de l'assiette pour le passage à la hors classe à 5 années d'ancienneté à la CN et au 5ème échelon (au lieu de 6/6 actuel).

Nous rappelons le constat fait par la DGRH à partir de l'enquête réalisée en académies sur les missions des inspecteurs : *« la charge de travail des inspecteurs pèse différemment sur les corps d'inspecteurs : elle affecte particulièrement les IA-IPR tant par le poids des missions académiques confiées que dans la mise en œuvre du PPCR »*.

Nous faisons également état des collègues qui ont différé leur départ à la retraite pour bénéficier de cette légitime promotion au Bbis que ne concerne actuellement que 80 IA-IPR (6% du corps !).

C'est un coup très dur porté au corps des IA-IPR alors que l'attractivité ne cesse de se dégrader au vu des résultats du concours 2020 : 81 postes pourvus sur les 130 offerts !

Le directeur de la DGRH rappelle le contexte interministériel. L'échec de la négociation auprès du guichet unique serait dû à la volonté de la Fonction publique de lier les évolutions indiciaires à la restructuration des corps.

Le Ministre avance alors la possibilité de revaloriser l'indemnité de charge administrative en présentant une requête d'abondement avant la fin de l'année et d'améliorer les taux pro/pro pour l'accès à hors classe et à l'échelon spécial.

Nous réitérons notre demande de maintien des engagements initiaux. Nous demandons et obtenons que des mesures concrètes nous soient formulées dès la rentrée au cours d'une nouvelle audience avec le Ministre.

Le Ministre aborde ensuite le métier d'IA-IPR et ses évolutions. Il évoque un bilan nécessaire des RDVC. Il souhaite avoir une vue générale sur les métiers d'encadrement au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans ce cadre, il souhaite qu'une réflexion structurelle s'engage dès la rentrée sur l'évolution des corps d'inspection. Nous mentionnons nos mandats actuels du congrès de Dijon (2017) en opposition au corps unique d'inspection et la nécessité de disposer d'un projet préalable à tout travail.

Le Ministre déplore le peu de soutien des OS dans leur communication au moment du retour à l'école des élèves lors du déconfinement. Nous soulignons que la Fédération Unsa-éducation, et le SNIA-IPR en son sein, sont régulièrement forces de propositions sur l'ensemble des dossiers importants : RDVC, E3C, numérique éducatif/pédagogique, évaluation des établissements.

À cet égard nous rappelons au Ministre notre courrier du 29 juin et notre demande de limiter strictement l'évaluation des établissements à la jauge des 5% prévus initialement pour la présente année scolaire. Nous lui transmettrons nos propositions élaborées suite à la réunion tenue avec le CEE.

Force est de constater que la charge de travail sans cesse croissante est de plus en plus intenable pour un corps de moins en moins attractif, et qui cependant est essentiel à la bonne marche de l'institution.

À la suite de cet échange mené avec beaucoup de franchise, nous prenons date à la rentrée pour la prochaine rencontre avec le Ministre.

Notre détermination est totale pour porter, avec les délégués académiques et les adhérents, l'action syndicale en académie auprès des recteurs et au niveau national auprès du ministre et des directions. Le SNIA-IPR réunira fin août son Bureau national puis début septembre son Conseil national pour arrêter les suites de l'action syndicale.

### Postes non pourvus à l'issue de la proclamation des résultats

	Postes ouverts	postes pourvus	Postes non pourvus	% Postes non pourvus/ Postes ouverts
<b>Anglais</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>75%</b>
Allemand	2	2	0	0%
Arts plastiques	2	2	0	0%
<b>Eco gestion</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>13%</b>
<b>Espagnol</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>63%</b>
<b>EPS</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>33%</b>
EVS	20	20	0	0%
HG	5	5	0	0%
Italien	1	1	0	0%
<b>lettres</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>36%</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>38%</b>
<b>Physique chimie</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>38%</b>
Philosophie	2	2	0	0%
<b>Sciences médico sociales</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>50%</b>
STI	6	6	0	0%
SVT	6	6	0	0%
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>81</b>	<b>29</b>	<b>26%</b>

**Enquête arts plastiques : le SNIA-IPR écrit à Caroline Pascal, cheffe de l'IGESR**



Ivry-sur-Seine, le 11 juin 2020

Le Secrétaire général

à

Madame la Cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche

Objet : enquête mission arts plastiques

Madame l'Inspectrice générale,

Dans le courrier que nous vous avons adressé le 2 avril dernier, nous avons fait part de l'extrême vigilance du SNIA-IPR UNSA sur les diverses enquêtes qui sollicitent exagérément les IA-IPR dans une période marquée par une lourde charge de travail.

Nos collègues IA-IPR d'arts plastiques ont été destinataires le 5 juin d'une enquête intitulée « enquête mission arts plastiques ». Nous tenons à vous faire savoir que le SNIA-IPR déplore le mode d'administration de cette enquête tant sur la forme que sur le fond.

**Sur la forme** : l'enquête a été adressée directement aux IA-IPR sans en informer les recteurs. Elle fait référence à une lettre de mission qui n'est pas communiquée et le mail qui l'accompagne est signé par les membres de la mission ministérielle dont le contexte n'est pas explicité.

Dans le cadre de la même mission, une autre enquête a été administrée en académie à des professeurs d'arts plastiques sans que les IA-IPR de la discipline soient informés, ni sollicités en amont pour apporter leur connaissance du pilotage de leur discipline.

**Sur le fond** : le sondage propose des questions sur les aspects techniques de la place du dessin dans l'enseignement. Ces questions sont orientées et fermées, exigeant des réponses binaires, rendant difficile toute analyse réflexive. Ce mode opératoire est très mal ressenti par les collègues IA-IPR d'arts plastiques qui y voient une méconnaissance de leur expertise pédagogique sur la didactique de leur discipline.

Soucieux de pérenniser le lien de confiance qui caractérise les relations entre les IA-IPR et les Inspections générales, le SNIA-IPR UNSA demande que les modalités d'administration de cette enquête soient précisées et qu'elles respectent les modes usuels de communication institutionnelle.

Nous vous adressons, Madame l'Inspectrice générale, l'expression de nos salutations respectueuses.

Alain Marie - Secrétaire général

**Résultats du concours IA-IPR session 2020**

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie	Libellé spécialité	Rang
MME	LALLART	CELINE	NANTES	ALLEMAND	LP1
M.	MICARD	SYLVAIN	POITIERS		LP2
M.	MINART	WANDRILLE	REIMS		LC1
MME	ZYCH	EMMANUELLE	CRETEIL	ANGLAIS	LP1
MME	LECART	CHRISTINE	CLERMONT-FERRAND		LP2
MME	BOUSLAMA	ALIFA NAWAL	CRETEIL		LP3
MME	MAHIEU-DEHAYNIN	ELSA	STRASBOURG	ARTS PLASTIQUES	LP1
MME	ROUSSEAU	MARIE	RENNES		LP2
MME	CERVEAUX	CORALIE	AIX-MARSEILLE	ECONOMIE ET GESTION	LP1
MME	FONTANA	SYLVIE	CORSE		LP2
MME	STEINMANN	AUDREY	STRASBOURG		LP3
MME	GHEMRI	SYHAM	CRETEIL		LP4
M.	DZYGA	STEPHANE	NICE		LP5
M.	FOLIWE	DONALD	GUADELOUPE		LP6
M.	BURGAUD	GREGOIRE	PARIS		LP7
MME	PLANCQ	DELPHINE	LILLE	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	LP1
M.	MICHEL	LAURENT	LA REUNION		LP2
MME	AUDRY	CELINE	CRETEIL		LP3
MME	AGNAN POURINET	COSETTE	POITIERS		LP4
MME	ALEXANDRE	CORALIE	AMIENS		LP5
M.	FAURE	SEBASTIEN	LIMOGES		LP6
MME	JEAN	VIRGINIE	POITIERS	ESPAGNOL	LP1
MME	HAREUX	ISABELLE	AMIENS		LP2
M.	ASSIE	JONATHAN	MONTPELLIER		LP3
M.	BROUZES	FREDERIC	CRETEIL	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE	LP1
M.	PONTILLON	THIBAUD	ORLEANS-TOURS		LP10
M.	CLAVE	FREDERIC	ORLEANS-TOURS		LP11
M.	MILLET	PHILIPPE	POITIERS		LP12
MME	MORISSON	ELISABETH	PARIS		LP13
MME	DUPUY	ANNABEL	VERSAILLES		LC2
MME	FUMET	JEANNE-CLAIRE	CRETEIL		LP14
MME	GASTE	VERONIQUE	PARIS		LP15
MME	TYBIN	CECILE	CRETEIL		LP16
MME	MEYNENT	RACHEL-MARIE-CARMELLE	GRENOBLE		LP17
M.	ROUY	LOIC	PARIS		LP18
MME	GUILLOU	RACHEL	CRETEIL		LP19
MME	OLLIER	BALBINE	MAYOTTE		LP2
M.	ADNANI	ABDELHAFID	CRETEIL		LP20
M.	REVELEN	STEPHANE	RENNES		LP3
M.	AUBAILLY	DAVID	CLERMONT-FERRAND		LP4
M.	HAJA	MAXIME	LILLE		LP5
MME	WUHLIN	MARIE-PIERRE	BESANCON		LP6
M.	RICHARD	CHRISTOPHE	RENNES		LC1



Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie	Libellé spécialité	Rang
M.	MERLIN	MICHAEL	ROUEN	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE	LP7
MME	BENUCCI	CORINE	LYON		LP8
M.	FRAILE	HERVE	CLERMONT-FERRAND		LP9
M.	RIBON	JEAN-BAPTISTE	NANCY-METZ	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	LP1
M.	COCHENEC	YOUENN	NANTES		LC1
M.	LALMY	PASCAL	VERSAILLES		LP2
MME	DEWAVRIN-FARRY	MARILYNE	CLERMONT-FERRAND		LP3
M.	LOM	LAURENT	TOULOUSE		LP4
M.	BECOGNEE	VINCENT	ORLEANS-TOURS		LP5
M.	HALBOUT	OLIVIER	NICE	ITALIEN	LP1
M.	IALLONARDI	PASQUALE	NANCY-METZ		LC1
MME	VIGNES	JULIA-MARIE	AIX-MARSEILLE	LETTRES	LP1
MME	QUILLE	ALICE	CRETEIL		LP2
MME	SIMONOT	MELINEE	VERSAILLES		LP3
MME	ZAPPULLA	AUDREY	CRETEIL		LP4
MME	DEMEMES	JOELLE	GRENOBLE		LP5
M.	MORIN	GILDAS	CRETEIL		LP6
MME	HUMBLET	LAURE	GRENOBLE		LP7
M.	SEVA	CHARLES	VERSAILLES	MATHEMATIQUES	LP1
M.	COUDERT	JEROME	AIX-MARSEILLE		LP2
MME	LUCAS	MARINA	NANTES		LP3
MME	AIT KHELIFA	MAHDIA	AMIENS		LP4
MME	WIEME	JULIETTE	LILLE		LP5
MME	DREYFUS	SOPHIE	CRETEIL	PHILOSOPHIE	LP1
MME	TANGUY	FLORIANE	DIJON		LP2
M.	BARDE	MICHEL	AIX-MARSEILLE	PHYSIQUE CHIMIE	LP1
M.	SILVERI	ALEXANDRE	CRETEIL		LP2
M.	NIEUTIN	ERIC	POITIERS		LP3
M.	MICHEL	OLIVIER	REIMS		LP4
M.	MUNIER	MAX	RENNES		LP5
M.	FABRE	PATRICE	MONTPELLIER	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	LP1
MME	PINTON	AURELIE	POITIERS		LP2
MME	MARTIN	SABINE	TOULOUSE		LP3
MME	FAURE	NELLY	ORLEANS-TOURS		LP4
MME	DIGARD	ISABELLE	VERSAILLES		LP5
MME	VAN-PRAET	MANUELLA	CRETEIL		LP6
MME	NITSCHELM	ELINA	STRASBOURG	SCIENCES MEDICO-SOCIALES	LP1
M.	MARTIAS	LAURENT	GUADELOUPE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	LP1
M.	SAVIGNAC	DAVID	POITIERS		LP2
M.	DONY	BENOIT	NOUVELLE CALEDONIE		LP3
M.	ROSE	FABRICE	LILLE		LP4
M.	VIGNE	JEAN-FRANCOIS	LA REUNION		LP5
M.	DELLEAUX	NOEL	LILLE		LP6

## Le dossier : continuité pédagogique et numérique

### Continuité pédagogique et décrochage : un défi persistant

Les uns après les autres, les pays du monde entier en butte à la pandémie ont fermé leurs établissements scolaires et organisé, chacun selon les contraintes et les attentes de leur système scolaire, une « continuité pédagogique » pendant le confinement, du 17 mars au 11 mai 2020 pour notre pays. L'Insee confirme dans son [enquête](#) du 10 juin 2020 ce que tout un chacun a perçu : les plus modestes sont ceux qui ont le plus pâti du confinement, notamment en ce qui concerne la continuité pédagogique.

En moyenne, 35% des parents expriment avoir eu des difficultés pour assurer le suivi scolaire : mais ce chiffre recouvre près de la moitié des plus modestes et seulement un quart des plus aisés. Le télétravail a majoritairement concerné les cadres. Le temps passé sur écran hors réseaux sociaux a été important pour tous.

Les IA-IPR, qui ont accompagné les équipes et les établissements, ne manquent pas d'exemples pour illustrer les transformations, les réussites mais aussi les fragilités persistantes pour maintenir l'acquisition des connaissances en distanciel : manque d'équipement des familles (les cadres étant mieux lotis, mais mobilisant leurs outils numériques), difficultés de connexion (coût, zones blanches), didactisation « en urgence » des travaux par des professeurs anxieux de ne pas perdre leurs élèves mais diversement équipés et outillés pour ce faire ( ce point avait déjà été soulevé [pour le primaire dans la note de la DEPP de juin 2019](#) : peu formés, « évoquant un matériel numérique à usage pédagogique insuffisant ou inadapté », les enseignants français utilisent moins le numérique que leurs homologues européens). Les équipes pédagogiques ont prouvé leur capacité à s'adapter au fil des semaines aux difficultés de leurs collégiens et lycéens et à assurer la continuité des apprentissages comme le lien humain et pédagogique.

La reprise en présentiel s'est faite dans certains pays, dont le nôtre, soucieux de refaire corps social à l'école comme d'enrayer le décrochage - et ne reculant pas devant la complexité de sa mise en œuvre. Dans un contexte de réouverture progressive des classes prévu à partir du 11 mai, l'association *SynLab* a lancé une [enquête](#) sur la perception par les enseignants du désengagement et des risques de décrochage de leurs élèves. Selon les enseignants interrogés, 20% des élèves sont désengagés de leur scolarité depuis le début du confinement ; 30% en éducation prioritaire. La durée accentue le phénomène. Les raisons du désengagement avancées par les enseignants sont d'abord l'absence de sens à travailler (citée par 75% des sondés), les mauvaises conditions de travail et le manque de matériel numérique (cités par 56%). A titre d'illustration, l'usage prépondérant de la classe virtuelle au lycée (79% des sondés y ont eu recours en priorité), devant le rendez-vous individuel par téléphone ou *visio* (33%) montre l'ampleur de la contrainte de l'équipement numérique. Parmi les besoins exprimés par les enseignants, on note des besoins d'appui en compétences pédagogiques dans ce contexte. Un investissement massif dans la formation et l'accompagnement permettra aussi de capitaliser les avancées faites sur les usages du numériques pendant le confinement.

Au-delà du retour en classe du mois de juin se profile la rentrée, incertaine dans la plupart des pays touchés par la pandémie. L'état fédéral belge prévoit pour le [secondaire](#) un éventuel scénario de 4 jours par semaine en classe pour un en distanciel ; en Ontario, les écoles élémentaires et secondaires, fermées jusqu'à l'automne, [proposeront trois modèles](#) d'enseignement au choix à la rentrée de septembre : un enseignement en classe à temps plein avec nettoyage renforcé des écoles, des cours en ligne uniquement ou une approche hybride combinant ces deux modèles. La [circulaire de rentrée française](#) prévoit que « dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes [...] un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance ».

Plus que jamais doit être pris très au sérieux le lien entre décrochage, accès au numérique et formation des professeurs.



Marie MUSSET -- Secrétaire générale adjointe

## Du confinement comme révélateur et accélérateur des pratiques numériques

La période inédite qui vient de se dérouler a été l'occasion d'une mutation, en accéléré, des pratiques professionnelles et pédagogiques à l'heure du tout-numérique, plus ou moins subie par les acteurs de l'éducation que nous sommes, plus ou moins bien gérée également par les enseignant.es sur le terrain. Vaillle que vaillle, la continuité pédagogique et administrative s'est mise en place alors même que manquait l'indicateur fondamental de nos activités : le temps et sa planification en périodes, semaines, trimestres ou semestres, ponctué par des échéances inamovibles que sont les examens et les bilans de fin d'année.

Le bilan de cette expérience est évidemment mitigé et, quel qu'il soit dans les académies, doit servir de levier pour anticiper des évolutions inexorables :

- **La mutation des gestes professionnels** de l'enseignant et de l'inspecteur : la professionnalité en évolution doit être accompagnée, tant en formation initiale qu'en formation continue, engageant une évolution des maquettes des MEEF, des formations du PAF et du PNF de manière centrale et non périphérique. Les compétences numériques doivent être intégrées de manière plus explicite au référentiel de Juillet 2013 afin de ne pas être réduites à une simple utilisation d'outils.
- **L'évolution des formes scolaires<sup>1</sup>** incluant manières d'enseigner, de collaborer, de mutualiser et de piloter le travail à distance. Le tout-numérique déployé lors du confinement a questionné autant le format du lien pédagogique (du devoir posté sur l'ENT à la classe virtuelle) que le contenu (calibrage et

<sup>1</sup> *Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique : vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner* - rapport IGEN N°2017-056, mai 2017.

scénarisation des cours) ou l'interactivité proposée (ludification, diversification des scénarios) qu'évidemment l'évaluation du travail réalisé par l'élève. Comment encadrer et encourager l'évolution des pratiques tout en respectant la liberté pédagogique ? Cette évolution questionne aussi les espaces scolaires en eux-mêmes et peut engager une réflexion d'établissement sur la modularité de certains lieux.

- Les conditions de travail et d'exercice à l'heure du numérique** : force est de constater que le distanciel a permis à chacun.e de gagner du temps et de la fatigue mais également le contraire (manque d'ergonomie d'outils et hyperconnexion), et l'on a pu aussi constater la réelle interactivité des réunions en présentiel, même si cela a pu mettre en exergue l'intérêt d'une évolution des modalités de travail. La continuité administrative déployée lors du confinement devrait être ainsi le laboratoire d'une répartition plus assumée entre télétravail et coprésence, entre déplacements de terrain et pilotage à distance. Sans pour autant dématérialiser et rendre virtuel tout échange et collaboration, il serait intéressant de suggérer des pratiques moins chronophages au profit de collaborations repensées et d'outils mieux maîtrisés par chacun.e. Ceci va de pair avec une politique d'équipement conséquente tant des cadres que des enseignant.es afin que le travail en mobilité ou à distance ne repose pas sur les seuls équipements personnels et l'autoformation.

Pour conclure, on conviendra qu'il y a tout intérêt à se saisir de cette inéluctable transition numérique pour en faire un objet tant d'amélioration du geste pédagogique que de transformation des pratiques professionnelles, cet enjeu, suivi de près par le SNIA-IPR, démontre que les IA-IPR sont un atout indispensable, incontournable même, à l'installation d'une nouvelle culture numérique.

Frédérique HANNEQUIN – membre du Bureau national

### **E3C : une révolution indisciplinable**

Un des objectifs clés de la réforme du baccalauréat, en lien avec la réforme du lycée, était la simplification de la certification. Aujourd'hui, cet objectif est loin d'être atteint. Les raisons en sont multiples et les analyses faites par les partisans de la réforme comme par ses opposants se rejoignent souvent.

La lourdeur organisationnelle dénoncée par les chefs d'établissements et la surcharge de travail mise en avant par les professeurs ne sont pas les seuls éléments qui justifient le rejet (certes non unanime) de ces nouvelles formes d'évaluation. Les réserves ou l'opposition des personnels s'expliquent par la prise en compte insuffisante, par les architectes de la réforme du baccalauréat, d'éléments pourtant jugés essentiels.

#### **Un processus de coordination par ajustement mutuel lourd de conséquences**

La mise en œuvre des E3C diffère largement des habitudes d'évaluation sommative des examens. Elle ne se résume pas à la passation des épreuves : les professeurs ont à partager leur lecture des programmes, à comparer les progressions choisies en fonction de leurs classes, à choisir des sujets, à confronter leur pratique d'évaluation, bref à entrer dans le « cœur du réacteur » en défendant des points de vue pédagogiques et didactiques lors d'indispensables réunions d'équipes disciplinaires.

Ce type de travail est habituellement mené par les professeurs lors de temps d'échanges formels et informels tout au long de l'année. Mais le cadre des E3C est très contraignant et somme toute novateur : il nécessite en effet une formalisation du travail collégial. L'évaluation partagée et négociée au sein d'une même discipline retient tout l'intérêt des équipes mais ne peut se construire dans l'urgence.

Le travail collégial, longtemps centré sur une approche organisationnelle, logistique ou d'allocation des moyens change également d'objet ; il définit désormais les attendus en termes d'apprentissage et d'acquis des élèves lors de chacune des trois vagues des E3C. Il oblige chaque enseignant, non seulement à se conformer à ce nouveau cadre, mais aussi à obtenir des résultats qui ne soient pas trop divergents des résultats obtenus par ses autres collègues. La pression que génère cette « obligation de résultats » dans les échanges que cela suppose au sein de la communauté éducative ne peut être occultée.

#### **Au nom de l'égalité, une forte demande de prescrit en matière de certification**

L'égalité de tous les élèves devant l'examen est une exigence de l'institution qui est chère aux enseignants. A titre d'illustration, les inspecteurs en charge des réunions d'entente constatent souvent que les professeurs se montrent extrêmement soucieux de la précision des attendus, de la juste allocation des points, et ce même en présence d'un barème de correction détaillé.

La philosophie actuelle des épreuves d'E3C, qui laisse volontairement une grande latitude aux enseignants en matière d'évaluation, contrevient manifestement aux attentes de ces derniers. Ce thème de l'égalité devant les épreuves, est d'autant moins subsidiaire qu'il est également pris très au sérieux par les élèves et leur famille, particulièrement sensibles aux inégalités et aux injustices réelles ou supposées.

### Une transparence à laquelle les acteurs ne sont pas préparés

En l'état, l'accès aux copies, les différences annotations portées sur les copies, voire la trace écrite de l'évaluation risquent de contribuer à ébranler encore davantage les E3C. Examen reconnu par les Français, le baccalauréat a plutôt très bien fonctionné pendant plus de deux cents ans en reposant sur des processus normés, standardisés, éprouvés et plutôt mystérieux pour l'élève et/ou le citoyen « lambda ». En prônant une plus grande transparence de la certification, on donne à chaque citoyen le droit de commenter le fonctionnement de « la boîte noire du baccalauréat ». On peut s'en féliciter, ou le regretter. Mais à l'heure des réseaux sociaux, ce mythe républicain que représente cet examen se trouve ébranlé par une comptabilité minutieuse que les détracteurs de la réforme ne manqueront pas de tenir. S'agissant d'un examen qui concerne chaque année près d'un million et demi d'élèves en première et terminale GT et plus de dix millions de copies, on peut raisonnablement tabler sur des dizaines de milliers de demandes d'explication, voire de plaintes par des élèves ou des parents estimant, à tort ou à raison, avoir été lésés. Même si cela ne concerne qu'un pourcentage infime des copies évaluées, ces demandes récurrentes tous les trimestres fragiliseront le processus d'évaluation dans sa globalité.

### Les propositions du SNIA-IPR

Au-delà de ce constat nécessairement partiel, qui met en exergue certaines des fragilités intrinsèques de notre système d'évaluation, le SNIA-IPR a fait valoir auprès du ministère son analyse de la mise en œuvre des E3C et ses propositions. Lors de l'audience au cabinet du ministre du 21 janvier 2020 le SNIA-IPR a fait état de son analyse et lors de l'audience à la DGESCO du 4 février 2020, souligné que le format des E3C doit être allégé. Il a alors été acté que notre organisation ferait des propositions étayées pédagogiquement et organisationnellement.

La note du SNIA-IPR UNSA au comité de suivi de la réforme du LGT du 10 février fait ainsi état de propositions entérinées par le Bureau national. Leur ligne directrice présente la nécessité d'une entrée dans la réforme par des conceptions plus pédagogiques. Par exemple en ce qui concerne les programmes : définir un programme, ou au moins un corpus d'évaluation à mi-année, avec des repères de progression dans les contenus. En ce qui concerne l'évaluation, remplacer les E3C par des ECA (évaluations en cours d'année) organisées dans le cadre normal de formation des élèves et adossées à la BNS existante. Le choix des sujets résulte d'une démarche individuelle ou collective. Les élèves sont évalués par leurs enseignants. La règle d'évaluation est transparente : compétences attendues et barèmes sont communiqués. Les notes attribuées aux élèves par leurs professeurs sont remontées via l'application *Cyclades*. En ce qui concerne les banques de sujets, elles sont à usage exclusivement professionnel, accessibles à tous les enseignants de la discipline, puis ouverte progressivement en tant qu'annales, en fonction des ressources disponibles et des spécificités des enseignements concernés ; les sujets sont conçus avec des objectifs d'évaluation et des attendus, savoirs et compétences, explicités, des indications de barème proposées au professeur.

Pour que cette conduite du changement soit efficace, des moyens de formation complémentaires doivent être déployés pour permettre aux enseignants d'intégrer l'incidence de ces évolutions majeures, en termes d'évaluation, mais aussi de continuité enseignement secondaire – enseignement supérieur.

Marie MUSSET – Secrétaire générale adjointe et Vincent CAMET - Délégué de l'académie de Lyon

### Carnet

"La mort tombe dans la vie comme une pierre dans un étang : d'abord, éclaboussures, affolements dans les buissons, battements d'ailes et fuites en tout sens. Ensuite, grands cercles sur l'eau, de plus en plus larges. Enfin le calme à nouveau, mais pas du tout le même silence qu'auparavant, un silence, comment dire : assourdissant."

Ces paroles de Christian BOBIN répondent aujourd'hui au silence laissé par notre collègue et amie Catherine LE CONTEL-LEGRAND, IA-IPR de lettres, décédée le 3 juillet.

Après son engagement en Nouvelle Calédonie, en Guadeloupe, en Guyane, elle n'a pas eu le temps de joindre son poste à Aix Marseille, dans son pays natal. Dynamique, passionnée, Catherine LE CONTEL-LEGRAND s'est investie sans relâche, convaincue de l'importance de soutenir les enseignants dans leur mission quotidienne d'éducation et de transmission.

Nous avons tous une pensée particulière pour sa maman, ses deux filles et toute sa famille et leur présentons nos sincères condoléances.

## Rencontre avec le conseil d'évaluation de l'école (CEE)

Le 24 juin, le SNIA-IPR UNSA, représenté par Christian CHAMPENDAL et Mohammed DARMAME ainsi que le SIEN UNSA représenté par Élisabeth JARDON ont rencontré Béatrice GILLES, présidente du conseil d'évaluation de l'école, Laurent NOE, Secrétaire général, Christophe REHEL, Didier VIN-DATICHE et Bertrand RICHET membres experts (IGESR)

La présidente Béatrice Gilles rappelle le périmètre de l'évaluation : l'ensemble des établissements scolaires, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, publics et privés sous contrat, dans une première phase seuls les collèges, les LGT et les lycées professionnels sont concernés. Elle se compose de deux parties : une autoévaluation et une évaluation externe, basées sur un corpus de données et d'indicateurs qui constituerait un « État de l'établissement ».

La démarche comprend :

**1) Une auto-évaluation**, guidée par deux principes, l'établissement dans sa globalité et le mode participatif de l'auto-évaluation. Cette phase qui contextualise l'établissement, concerne 4 domaines (apprentissages des élèves, vie de l'élève, orientations stratégiques et le fonctionnement de l'établissement et enfin l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial. Une synthèse par domaine identifie, par domaine, les points forts, les points de vigilance, les objectifs, les actions à mettre en œuvre pour les atteindre et le programme de formation associé ;

Le diagnostic s'appuierait sur des outils quantitatifs, des observations in situ et des contributions des parties prenantes ...

**2) Une évaluation externe**, qui vise à faire progresser l'établissement. Elle est conduite par une équipe inter catégorielle composée de quatre membres dont au moins deux inspecteurs. Cette évaluation, plus prescriptive, est bâtie sur un processus national commun. Le rapport produit est transmis au recteur, à l'établissement et à la collectivité de tutelle.

Les inspecteurs seraient sollicités lors des deux phases d'évaluation. En qualité de référents des établissements, ils apporteraient leur expertise et leur aide aux équipes éducatives dans la phase d'autoévaluation. Ils sont également membre de l'équipe des évaluateurs, à l'exclusion de l'établissement dont ils sont référent.

La question de la mise en cohérence entre l'évaluation des établissements et la mobilisation des IA-IPR dans le cadre des contrats d'objectif est posée. La charge de travail des IA-IPR sera d'autant plus lourde avec le report d'une grande partie des RDV de carrière de l'année 2019-2020, la poursuite de la réforme du lycée et la montée en puissance du contrôle des établissements hors-contrat. Un calcul rapide de la nouvelle mission, avec un scénario d'une évaluation externe par inspecteur avec une mobilisation de 5 jours, nécessiterait de dégager l'équivalent de 1,5 ETP en moyenne par académie.

Le SNIA-IPR demande le strict maintien du taux des établissements retenus pour l'évaluation externe à 5% pour l'année 2020-2021.

Madame Gilles a indiqué comprendre la charge des inspecteurs mais qu'il s'agit de l'application d'une loi. Elle estime la fourchette des établissements à évaluer autour de 15 % dont 5% au titre des établissements retenus de l'année 2019-2020 dont l'évaluation a été reportée du fait de la crise sanitaire. C'est aux recteurs et aux collègues des inspecteurs dans les académies d'évaluer, dans le cadre du PTA, la faisabilité ou non du programme d'évaluation. Elle ajoute que les recteurs désignent l'équipe des évaluateurs, charge qui incombe à tous les inspecteurs, et identifient les établissements.

Vu que l'année 2020-2021 correspond à la poursuite de la réforme du lycée et de la transformation de la voie professionnelle, elle pense que les recteurs privilégieront d'abord le choix des collèges.

S'agissant du calendrier, Béatrice Gilles a indiqué que les évaluations externes seraient programmées après la phase d'autoévaluation. Par conséquent, elles ne se feraient pas au début de l'année scolaire.

Le SNIA-IPR insiste pour que l'évaluation externe **se substitue** au projet d'établissement et au contrat d'objectif.

Les échanges ont par ailleurs porté sur différents points :

- Les besoins de formation des équipes en établissement : un guide à l'évaluation des établissements scolaires en préparation détaillera les étapes ; des sessions de formation sont prévues au plan national et en académie.
- L'opportunité de procéder à l'évaluation d'un établissement connu par son climat de tension interne ;
- La vigilance sur la quantité et l'accessibilité des données statistiques fournies ou constituées par l'établissement ;
- Le cadre formel ou libre du rapport d'auto-évaluation et du rapport définitif ;
- La publicité donnée au rapport définitif ;
- La nécessité d'avoir une procédure claire de déroulement de l'évaluation externe qui comporte dix étapes,
- La présence d'infirmier-e-s, assistants sociaux ou psychologue de l'Éducation nationale parmi les évaluateurs
- La présence d'un représentant du monde économique parmi les évaluateurs d'un lycée professionnel ;
- La place de l'Assistant.e social.e dans le diagnostic ;
- Le rôle du coordonnateur ;
- La conduite à tenir en cas de situation de nature à perturber le déroulement de l'évaluation ;
- Le fait de procéder ou non à des observations en classe.

À la fin de la réunion, le SNIA-IPR a de nouveau rappelé la charge de travail supplémentaire que constitue la généralisation de l'évaluation des établissements scolaire. Elle nécessite de poursuivre le plan pluriannuel de création des postes d'IA-IPR.

Mohammed DARMAME - membre du Bureau national et Christian CHAMPENDAL - Secrétaire général adjoint



### L'agenda du Secrétariat général

<b>16 juillet</b>	<b>Audience ministre - MENJS</b>
<b>10 juillet</b>	<b>Réunion recours mobilité (CAP)</b>
<b>9 juillet</b>	<b>Conseil supérieur éducation (CSE)</b>
<b>8 juillet</b>	<b>CTMEN : intervention revalorisation IA-IPR</b>
<b>6 juillet</b>	<b>Conseil national extraordinaire Snia-Ipr</b>
<b>6 juillet</b>	<b>Exécutif national UNSA éducation</b>
<b>30 juin</b>	<b>Conseil supérieur éducation (CSE)</b>
<b>26 juin</b>	<b>Audience Directeur DGRH – OS encadrement / enseignants UNSA éducation</b>
<b>24 juin</b>	<b>Concertation bilatérale Conseil évaluation pour l'école (CEE)</b>
<b>24 juin</b>	<b>Commission spécialisée Lycées (Pré-CSE)</b>
<b>18 juin</b>	<b>Concertation multilatérale Lignes Directrices de Gestion - carrière encadrement</b>
<b>9-10 juin</b>	<b>Bureau national UNSA éducation</b>
<b>03 juin</b>	<b>Réunion du Conseil national Snia-Ipr (Conseil syndical)</b>
<b>27 mai</b>	<b>CAPN : réunion de préparation recours</b>
<b>20 mai</b>	<b>Bureau national Snia-Ipr</b>
<b>18 mai</b>	<b>Conseil supérieur éducation</b>

***Réunions en présentiel / visioconférence***

### Parcours de carrière des personnels d'encadrement : lignes directrices de gestion

Dans le cadre de l'agenda social, la Direction générale des ressources humaines a réuni le 18 juin, pour une **concertation** sur les **Lignes Directrices de Gestion des Parcours de carrière des Personnels d'encadrement**, les organisations de personnels, dont l'UNSA-éducation, représentée par Christel BOURY (SNPDEN), Patrick ROUMAGNAC et Franck MONTUELLE (SIEN), Alain MARIE et Christian CHAMPENDAL (SNIA-IPR). -

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, le document formalise les lignes directrices de gestion du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables aux personnels de l'éducation nationale.

Les **LDG Carrière** (promotion et valorisation des parcours) entreront en vigueur au 1er janvier 2021. Elles sont établies pour 5 ans, soumises au vote en CTM pour leur rédaction ainsi que pour un bilan annuel.

Le projet de texte des LDG Carrière se compose de deux parties :

- Un cadre général et commun à tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale
- Des annexes spécifiques à chaque catégorie de personnels : personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale / personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé / personnels d'encadrement / (en prévision de la réorganisation territoriale en cours : personnels techniques et pédagogiques des filières jeunesse et sports).

La partie générale donne un cadre commun en matière :

- D'accès aux promotions (rappel des exigences du PPCR)
- De traitement équitable des personnels (prise en compte de la valeur professionnelle et prévention des discriminations)
- D'accompagnement des personnels (nouveau schéma directeur de la formation, nouveau service de RH de proximité, information des personnels).

Cette réunion multilatérale à distance est l'une du cycle des consultations sur chaque partie du texte avec les OS catégorielles du MENJ. Le texte global des LDG sera examiné en CTMEN, au mois de septembre, il concerne toute la Fonction publique (FPE/FPH/FPT).

Notre opposition au projet de transformation de la Fonction Publique contenu dans la loi du 6 août est réitérée, ses incidences dénoncées de nouveau unanimement : dégradation du dialogue social, dévitalisation du paritarisme, opacification des opérations de gestion.

Pour la partie LDG (mobilité et avancement), la DGRH mentionne son attention constante à l'équilibre homme - femme, dans la gestion des carrières de chaque corps.

Le support de la concertation est l'annexe 3 – lignes directrices de gestion du MENJ relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des personnels d'encadrement, sa rédaction a été menée « à droit constant ». Il fait la synthèse des règles de gestion qui s'appliquent actuellement.

La **discussion** sur l'Annexe 3 suscite les **remarques techniques** suivantes :

- Une absence de mention du droit de recours dans le texte (des délais contraints induits par la procédure)
- L'absence de mention du détachement (considéré en LDG mobilité)
- Hors-classe et Échelon spécial : l'assiette non-maîtrisée, les taux appliqués doivent permettre un maintien du nombre de promus satisfaisant/constant (triennaux, publiés par arrêté, modifiables)

Nos **interventions** portent également sur :

- Le problème d'irréversibilité de l'appréciation pour la HC des personnels enseignants
- L'importance de la formation initiale et continue dans le parcours de carrière des agents (enseignants/cadres)
- La nécessaire qualité des avis/appréciations portées, pour les IA-IPR, ceux de l'autorité hiérarchique directe représentée **par le seul recteur** (rappelé annuellement dans les notes de service)
- Une régression constatée, la perte de lisibilité, de qualité d'information dans les opérations de mobilité (reconstitution du tableau, non-publication des PV) et d'avancement (parution du tableau d'avancement au JO seul)
- La perte de la finesse du travail effectué auparavant en CAP (cas particuliers, croisement des informations DGRH/OS, éléments informulables dans des LDG générales).
- Une dégradation générale du dialogue social malgré le lien de qualité maintenu avec la DGRH



- Le manque de reconnaissance du métier d'IA-IPR, la charge de travail qui ne cesse de s'alourdir et notre attente sur la parution des textes relatifs à la revalorisation. Le manque d'attractivité de la fonction.

#### Le calendrier des opérations :

- Pour les inspecteurs : trois phases du mouvement apparaissent toujours dans l'application qui se fait au fil de l'eau (16/04, 17/06 reporté au 01/07 pour raison technique et 06/07)
- L'affectation des IA-IPR lauréats de concours interviendrait au plus tard le 22/07. Celle des entrées en détachement en suivant. La CAPN de titularisation des stagiaires aura lieu le 27/08.

Le SNIA-IPR demande à la DGRH de disposer du tableau d'affectation des lauréats et des détachés pour accompagner les collègues entrant dans le corps dans leur prise de fonction.

#### L'agenda social LDG (LTFP)

- LDG - carrières : examen de l'ensemble du texte le 02/07. Consultations catégorielles jusqu'au 14/07. Parution du texte en septembre
- LDG - mobilité : les réunions bilan vont débuter début juillet et reprendre à la rentrée. Une demande d'audience fédérale a été adressée au directeur de la DGRH.
- Loi de transformation de la fonction publique : GT prévus à l'agenda social au mois de juin pour préparer les décrets de mise en œuvre (comités techniques fusionnés avec CHSCT en comités sociaux).

**Lignes Directrices de Gestion (suite) : une audience fédérale avec le DGRH et les OS d'encadrement et d'enseignants** – vendredi 26 juin 2020, permet d'échanger avec la direction avant la réunion multilatérale du 09 juillet.

Le SG de l'Unsa-éducation, Frédéric MARCHAND, rappelle le travail en amont des CAP, la difficulté constatée de la procédure de recours, la non-publication des critères de classement, la connaissance nécessaire des règles, pour les cadres comme pour les enseignants. La discussion est ouverte en vue d'apporter des améliorations. L'information nécessaire de cette transformation majeure qui touche l'ensemble de la Fonction publique, dépend de la DGAFP. Le rôle « amortisseur » des OS est rappelé, ainsi qu'une attente forte de visibilité accrue.

Pour le SNIA-IPR, la perte de finesse du travail en CAPN (hors barème pour nous), dans les opérations sont très préjudiciables en lisibilité et visibilité. Des progrès restent à faire pour les mobilités conjointes ou les rapprochements, ainsi qu'une clarification nécessaire du processus de recours

Le directeur rappelle le contexte des LDG Carrière et mouvement, l'amélioration demeure possible, le sujet LDG « non encore purgé », après un premier « essuyage de plâtres ». La dépossession regrettée des CAP est un élément de complication, leur cartographie est prévue pour septembre/octobre. Le directeur a décidé de faire le bilan des LDG-mobilité avant de se lancer la discussion consultation LDG-Carières

**Priorités Légales et critères** supplémentaires à caractère subsidiaire : articles 60 et de la loi 84-16 dans sa rédaction issue de la loi du 6 août 2019.

Les constats posés sur la mise en œuvre des nouvelles règles applicables au mouvement des agents de la fonction publique ont confirmé les inquiétudes soulevées au cours des débats qui ont accompagné la préparation et le vote de la **Loi de transformations de la fonction publique**.

Le SNIA-IPR appelle ses adhérents à **signer massivement la pétition** lancée par sa fédération **"Pour ma carrière, pour ma mutation, je veux des représentant-es du personnel"**:

<https://questionnaire.unsa-education.com/index.php/724428?lang=fr>

**Les résultats du Barometre-UNSA-de-nos-metiers-2020 sont parus :**

<https://www.unsa-education.com/Barometre-UNSA-des-metiers-de-l-education-2020-Les-agent-es-ont-ete-au-rendez>

[https://www.unsa-education.com/Barometre-2020-les-fiches-infographiques?var\\_mode=calcul](https://www.unsa-education.com/Barometre-2020-les-fiches-infographiques?var_mode=calcul)

<https://www.unsa-education.com/Resultats-detaillies-Barometre-UNSA-de-nos-metiers-2020>

## Les délégué.e.s académiques du SNIA-IPR

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Thierry	DALMASSO	DA	<a href="mailto:thierry.dalmasso@ac-aix-marseille.fr">thierry.dalmasso@ac-aix-marseille.fr</a>
AMIENS	Fabrice	BROWET	DA - BN	<a href="mailto:fabrice.browet@ac-amiens.fr">fabrice.browet@ac-amiens.fr</a>
BESANCON	Jean-Luc	BERTOLIN	DA	<a href="mailto:jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr">jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr</a>
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA-BN	<a href="mailto:philippe.janvier@ac-bordeaux.fr">philippe.janvier@ac-bordeaux.fr</a>
CAEN	Daniel	DELAPORTE	DA	<a href="mailto:daniel.delaporte@ac-caen.fr">daniel.delaporte@ac-caen.fr</a>
CLERMONT	Hélène	CROISSONNIER	DA	<a href="mailto:helene.croissonnier@ac-clermont.fr">helene.croissonnier@ac-clermont.fr</a>
CORSE	Toussaint	MATTEI-BATTESTI	DA	<a href="mailto:toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr">toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr</a>
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	<a href="mailto:olivier.delmas@ac-creteil.fr">olivier.delmas@ac-creteil.fr</a>
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	<a href="mailto:paul.germain@ac-dijon.fr">paul.germain@ac-dijon.fr</a>
IH2EF	Florentina	GHERMAN	DA – BN - Promo 2019	<a href="mailto:Florentina.gherman@ac-corse.fr">Florentina.gherman@ac-corse.fr</a>
	Élection DA de la promo 2020 mi-septembre lors du premier regroupement à l'IH2EF.			
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	<a href="mailto:christian.champendal@ac-grenoble.fr">christian.champendal@ac-grenoble.fr</a>
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	<a href="mailto:julien.cozema@orange.fr">julien.cozema@orange.fr</a>
GUYANE	Alex	BICEP	DA	<a href="mailto:alex.bicep@ac-guyane.fr">alex.bicep@ac-guyane.fr</a>
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	<a href="mailto:stephane.henry@ac-lille.fr">stephane.henry@ac-lille.fr</a>
LIMOGES	Philippe	ARZOUMANIAN	DA-BN	<a href="mailto:Philippe.Arzoumanian@ac-limoges.fr">Philippe.Arzoumanian@ac-limoges.fr</a>
LYON	Vincent	CAMET	DA	<a href="mailto:vincent.camet@ac-lyon.fr">vincent.camet@ac-lyon.fr</a>
MARTINIQUE	Frédérique	HANNEQUIN	CAPN - DA-BN	<a href="mailto:frhannequin@gmail.com">frhannequin@gmail.com</a>
MAYOTTE	Christelle	CHARRIER	DA	<a href="mailto:christelle.charrier@ac-mayotte.fr">christelle.charrier@ac-mayotte.fr</a>
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	<a href="mailto:jpdelorme@ac-montpellier.fr">jpdelorme@ac-montpellier.fr</a>
NANCY-METZ	Romuald	TOMASINI	DA	<a href="mailto:romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr">romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr</a>
	Marianne	WOJCIK		<a href="mailto:marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr">marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr</a>
NANTES	Didier	GOUIL	DA	<a href="mailto:dgouill@ac-nantes.fr">dgouill@ac-nantes.fr</a>
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	<a href="mailto:Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr">Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr</a>
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	<a href="mailto:laurent.chardon@ac-noumea.nc">laurent.chardon@ac-noumea.nc</a>
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	DA	<a href="mailto:francois.saillard@ac-orleans-tours.fr">francois.saillard@ac-orleans-tours.fr</a>
PARIS	Mohammed	DARMAME	CAPN - DA -BN	<a href="mailto:mohammed.darmame@ac-paris.fr">mohammed.darmame@ac-paris.fr</a>
POITIERS	Éric	BARJOLLE	DA	<a href="mailto:eric.barjolle@ac-poitiers.fr">eric.barjolle@ac-poitiers.fr</a>
POLYNESIE	Lionel	AMATTE	DA	<a href="mailto:lionel.amatte@ac-polynesie.pf">lionel.amatte@ac-polynesie.pf</a>
REIMS	Patrick	BORLOZ	DA	<a href="mailto:patrick.borloz@ac-reims.fr">patrick.borloz@ac-reims.fr</a>
RENNES	Gilles	PATRY	DA	<a href="mailto:gilles.patry@ac-rennes.fr">gilles.patry@ac-rennes.fr</a>
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	<a href="mailto:d.kunemann@orange.fr">d.kunemann@orange.fr</a>
REUNION	Annick	AMADEUF	DA	<a href="mailto:annik.amadeuf@ac-reunion.fr">annik.amadeuf@ac-reunion.fr</a>
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	<a href="mailto:jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr">jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr</a>
STRASBOURG	Dominique	SASSI	DA	<a href="mailto:dominique.sassi@ac-strasbourg.fr">dominique.sassi@ac-strasbourg.fr</a>
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA-BN	<a href="mailto:jeanphilippe.fons@gmail.com">jeanphilippe.fons@gmail.com</a>
VERSAILLES	Marion	BEILLARD	DA	<a href="mailto:Marion.Beillard@ac-versailles.fr">Marion.Beillard@ac-versailles.fr</a>

## Rejoignez le SNIA-IPR

## Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR 2020 - 2021

**Destinataire** : votre **Délégué Académique** pour envoi groupé (**bulletins et cotisations**) à Dominique TOLLE – trésorier

ou à l'attention d'Alain MARIE – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

**Adhérent** : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....

ACADÉMIE : .....

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

**Votre cotisation (2)** : montant fixé par le conseil national du 3 juin 2020

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de .....**

**Votre chèque** : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Vos coordonnées personnelles :**

mon adresse personnelle : .....

mon n° de tél. personnel : .....

mon n° portable : .....

mon adresse électronique : .....

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

[Adhésion en ligne en rubrique "formulaires"](#)

**casden**

La banque coopérative de la Fonction publique

*Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata*

**COMME NOUS,  
NOTRE BANQUE MISE  
SUR LE COLLECTIF**

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.  
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points\* : l'épargne de tous permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

\*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80  
Appel non surtaxé  
Coût selon votre opérateur

f t y i n @  
#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE +X